

Convocation du 22 novembre 2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu en Mairie le 28 novembre 2024 à 20h00.

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 14

Nombre de votants : 18

Séance du 28 novembre 2024 à 20h00
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, le Maire

Présents :

Madame Marilyne MULLER, Monsieur Daniel DRIUTTI, Madame Corine VENIER, Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Antoinette CRISTALLO, adjoints.

Mesdames et Messieurs Antonio DIONISI, Sophie LEMERLE, Stéphane DECOMBIS, Christophe RAGGI, Emilie FOSSATI, Andrée MAGNE, Pierre TETTAMANTI, Patrick LECOCQ, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Franck DE MARCH à Monsieur Antonio DIONISI
Madame Martine VIOT-STOFFEL à Madame Marilyne MULLER
Monsieur Mustapha KHALDI à Madame Sophie LEMERLE
Monsieur Yves SCHOSSELER à Madame Andrée MAGNE

Absente excusée :

Madame Lialia MIRIAN

Absents :

Madame Gisèle FOSSATI
Madame Pascale WALGER
Monsieur Didier MAGONI
Monsieur Jonathan CRISCENTI

Secrétaire : Madame Emilie FOSSATI

2024 – 054 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

2024 – 055 MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE FORTUNE DEBON

Les tarifs de location des salles communales ont été adoptés par délibération n° 2024-031 en date du 26 juin 2024.

Face à de nouveaux besoins identifiés, il convient de compléter les tarifs, afin d'ouvrir d'autres possibilités aux usagers, qu'ils soient habitants de Neufchef ou hors commune.

Aussi pour pouvoir répondre à ces demandes, Madame Le Maire propose de compléter les tarifs en conséquence et indique que les tarifs correspondant aux nouvelles offres apparaissent en rouge dans le tableau ci-dessous :

	Habitants de NEUFCHÉF et agents communaux				Hors NEUFCHÉF				Associations communales	
	1/2 journée en semaine maxi 4h+ samedi	Semaine	Week-end et jours fériés	Autres fêtes : - Pâques - Fêtes de fin d'année du 24/12 et 31/12	1/2 journée en semaine maxi 4h + samedi	Semaine	Week-end et jours fériés	Autres fêtes : - Pâques - Fêtes de fin d'année du 24/12 et 31/12	Semaine	Week-end*
Foyer des anciens (Vaisselle incluse)	60 €	80 €	150 €	190 €	160 €	220 €	530 €	650 €	Gratuit	80 €
Espace Fortuné DEBON (En supplément : vaisselle 50 €/armoire)	120 €	180 €	400 €	480 €	310 €	470 €	1 050 €	1 250 €	Gratuit	150 € (vaisselle comprise)
Bar (vaisselle incluse)	60 €	80 €	150 €		160 €	220 €	500 €		Gratuit	

* A compter de la 3^{ème} occupation. Pour mémoire, les 2 premières réservations sont consenties à titre gracieux pour les associations de Neufchef.
Le cas échéant, une pénalité ménage peut être appliquée au moment de la restitution de la salle, si l'état de propreté n'est pas conforme, au tarif horaire de 50 €/heure.

Madame Le Maire précise que les autres tarifs restent inchangés, de même que le règlement intérieur adopté par délibération n° 2024-031 en date du 26 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de tarifs de location des salles communales ainsi complétée et telle que présentée par Madame Le Maire, applicable dès à présent.

2024 – 056 DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LE SERVICE ENFANCE/JEUNESS

La commune souhaite faire l'acquisition d'un logiciel métier dédié à la gestion du service Enfance-Jeunesse (périscolaire et extrascolaire).

A ce jour, le service Enfance-Jeunesse est tributaire d'un module du logiciel de comptabilité-finances. Or celui-ci convient pour la facturation, mais il ne répond pas aux attentes et aux besoins en matière de gestion au quotidien du service Enfance-Jeunesse. Ainsi l'équipe de direction doit réaliser manuellement de nombreuses tâches (pointages, édition des données pour les états de la CAF, ...). Ces opérations sont chronophages et demandent des phases de contrôle pour éviter les erreurs.

De plus, l'actuel logiciel manque de souplesse, car tout changement (par exemple concernant les tarifs) nécessite d'avoir recours au prestataire ce qui entraîne un délai de traitement en raison du manque de réactivité du prestataire et un coût relativement lourd, puisque chaque intervention est facturée à la commune.

Par ailleurs, le service Enfance-Jeunesse développe son activité pour offrir plus de services aux familles (ouverture lors de la 2^{ème} semaine des petites vacances scolaires, reprise de l'Espace Jeunes...) et gagne en fréquentation du fait notamment du succès des programmes proposés. La gestion devient donc de plus en plus complexe pour l'équipe de direction en l'absence d'outil adapté.

L'acquisition d'un véritable logiciel métier permettra ainsi :

- d'offrir une qualité de service plus importante aux familles : accès à une actualité en ligne depuis le portail famille, possibilité de régler les factures en ligne, de gérer directement ses réservations en ligne (24h/24 et 7j/7), etc. ;

- un gain de temps pour l'équipe de direction puisque bon nombre de tâches actuellement réalisées manuellement le seront de manière automatique (réservations et pointage, alertes, mailing, ...).
- de gagner en autonomie (plus de souplesse pour changer les paramètres ou procéder à des modifications) et de réaliser des économies.

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à une aide de la CAF de Moselle. Ainsi l'assemblée délibérante est invitée à étudier le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé	Coût prévisionnel HT	Financeurs	Recette HT	Taux de participation
Acquisition du logiciel	4 440 €	CAF (80% - limité à 3 000 € TTC de dépenses pour ALSH)	2 500 €	56 %
		COMMUNE (50%)	1 940 €	44 %
Total	4 440 €	Total	4 440 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide:

- d'approuver l'acquisition de ce logiciel métier dédié,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter la demande de subvention auprès de la CAF de Moselle,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Les crédits seront inscrits au budget 2025.

2024 – 057 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2024 approuvant le Budget Primitif ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster au mieux les prévisions budgétaires aux dernières dépenses annuelles, Madame Le Maire explique qu'il y a lieu :

- EN FONCTIONNEMENT :

- D'affecter 10 000 € au compte 6413 - Rémunération du personnel – Personnel non titulaire
- D'affecter 4 000 € au compte 6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance.
- D'affecter 6 000 € au compte 6470 - Autres charges sociales.
- De diminuer de 20 000 € les crédits affectés au compte 60612 – Fournitures non stockables - Énergie – Électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative telle que présentée.

DECISIONS ET INFORMATIONS

Décision 2024-020 en date du 16 septembre 2024

Attribution consultation Entretien des locaux

Madame le Maire décide d'accepter l'offre de la société ONET SERVICES MOSELLE – 10A rue Pablo Picasso – 57365 ENNERY – pour assurer l'entretien des locaux dans les bâtiments communaux tels que prévus dans le cadre du CCTP, à compter du 1^{er} octobre 2024, pour un montant annuel de 36 272,40 € H.T. pour une durée d'un an (contrat non reconductible).

Décision 2024-021 en date du 8 octobre 2024

Soirée Pizza – Espace Jeunes

Madame le Maire décide de fixer le tarif à 7 euros pour la participation à la « soirée pizza » à l'Espace Jeunes organisée par le service périscolaire le vendredi 18 octobre 2024.

Décision 2024-022 en date du 24 octobre 2024

Contrat de fourniture d'électricité

Madame le Maire décide d'accepter la proposition commerciale de la société Electricité de France (EDF) en date du 24 octobre 2024, pour la fourniture d'électricité sur les 32 points d'énergie communaux référencés, sur la base d'une consommation prévisionnelle annuelle de 521 172 kWh/an et un budget total de 91 143,44 €/an HT décomposé comme suit : 62 744,83 €/an HT pour le budget fourniture et 28 398,61 €/an HT pour le budget acheminement.

Madame le Maire décide de signer ce contrat de gré à gré avec la société EDF :

- dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram – Paris 8^{ème} arrondissement,
- immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N°552 081 317,
- domiciliée à TSA 20129 – 69461 Lyon Cedex 06,
- représentée par Madame Nelly Recrosio, dûment habilitée,
- pour une durée de 4 mois environ avec effet à compter du 21 novembre 2024 jusqu'au 31 mars 2025.

Décision 2024-023 en date du 28 octobre 2024

Don à la commune de Neufchef

Considérant le courrier de Monsieur Nunzio Masciave, reçu en Mairie le 21 octobre 2024, exprimant son souhait de faire don à la commune du cabanon de jardin, qu'il avait aménagé sur une parcelle des jardins partagés, ainsi que de son contenu, matériels et outils dont il n'a plus l'usage, Madame le Maire décide d'accepter le don de Monsieur Masciave fait à la commune dudit cabanon de jardin et de son contenu.

Décision 2024-024 en date du 18 novembre 2024

Contrat télésurveillance

Madame le Maire décide d'accepter l'offre de contrat global pour l'ensemble des sites communaux, proposée par la société Opti-Sécurité, dont le siège social est situé au 25 rue Gustave Nadaud à Limoges (87000), pour assurer la télésurveillance des 6 bâtiments communaux, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2025, selon les tarifs détaillés ci-après :

- Abonnement mensuel : 234 € HT, soit un coût annuel de 2 808 € HT ;
- Prix unitaire par intervention sur alarme : 70 € HT.

La dépense correspondante est imputée à l'article 6282.

Séance levée à 20h29

Le Maire



Charlotte LAMBOUR

Le secrétaire de séance



Emilie FOSSATI